

**XXIIIème Congrès de l'ACCD'OM  
en Polynésie Française  
du 16 au 20 novembre 2014**

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en Polynésie française du 16 au 20 novembre,

Constatant la nécessité d'exercer des compétences obligatoires pour la mise en place des intercommunalités,

Constatant que certaines de ces compétences sont exercées par le Pays,

DEMANDENT :

- La prise en compte les spécificités des communes de Polynésie française au regard de ces compétences en ce qu'elles freinent la mise en place de l'intercommunalité ;
- de mettre en place des groupes de travail visant à la révision du régime juridique des communes associées en Polynésie française.